

<p>PETR DU PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</p> <p>PROCÈS-VERBAL</p>	
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p>Le 16/04/2018</p>
<p>Arrondissement de Guebwiller</p>	<p>Sous la présidence de M. Marc JUNG</p>
<p>Membres élus : 26</p>	<p>Membres présents : François BERINGER, Claude BRENDER, Gérard HUG, Henri MASSON, Betty MULLER, Jean-Paul SCHMITT, Patrice HEGY (suppléant Michel HABIG), René MATHIAS, Gilbert MOSER, Gilbert VONAU, Jean-Pierre WIDMER, Alain DIOT, Fernand DOLL, Patrice FLUCK, Alain GRAPPE, Marc JUNG, Francis KLEITZ, Roland MARTIN, Jean-Marie REYMANN, Jean-Pierre TOUCAS, Aimé LICHTENBERGER, Christian MICHAUD, Didier VIOLETTE (suppléant Gérard SCHATZ).</p>
<p>Membres présents : 21</p>	
<p>Membres absents : 5</p>	
<p>Excusés : 5</p>	<p>Membres excusés et non représentés : Claude GEBHARD, Agnès MATTER-BALP, André SCHLEGEL</p>
<p>Suppléant : 2</p>	
<p>Date de la convocation : 09/04/2018</p>	<p>Membres excusés et représentés : Michel HABIG, Gérard SCHATZ</p> <p>Non membres invités et excusés : Jean-Paul OMEYER, M. Le Sous-Préfet Daniel MERIGNARGUES, Jacques CATTIN, Karine PAGLIARULO, Corinne SICK, Christine MARANZANA, Éric GILBERT, Jean-Michel EHRLACHER, Fabrice KRIEGER, Jean-Marie KILZER</p> <p>Assistaient en outre à la séance : Marie-Anne FIEGENWALD, Françoise BOOG, Pascal MUNCH, Gabriel WEISSER, Philippe AULLEN, Gabriel WEISSER.</p>

Ordre du jour :

1 - Approbation du Procès-Verbal

2 - Animation Générale

2.1 - Région Grand Est : Ingénierie Territoriale 2018

3 - Développement Economique

3.1 - Ecologie Industrielle et Territoriale

3.2 - Plateforme de promotion de l'offre foncière et immobilière économique

3.3 - Salon de l'artisanat et des métiers 2018

4 - La Transition Ecologique et Energétique

4.1 - Création de la SEM, pour le financement des plateformes de rénovation énergétique OKTAVE

4.2 - PIG (Programme d'intérêt général) de "lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie"

4.3 - Réorganisation EIE/CEP

4.3.1 - Contexte territorial

4.3.2 – Problématiques et enjeux

5 - Conseil de Développement

6 - Divers



CONSEIL SYNDICAL

16 avril 2018

Le Président du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, M. JUNG Marc, souhaite la bienvenue à l'assemblée et les remercie pour leur présence. Il salue les représentants de la Région, M. FLAHAUT Chef de projet OKTAVE et M. LONGIN Délégué Territorial de l'Offre de Formation, les représentants du Conseil de Développement, Mme Marie-Anne FIEGENWALD Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Thann-Cernay ainsi que les salariés du PETR.

Le Président propose de commencer par la présentation de la création de la SEM par la Région. Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le Conseil Syndical valide, à l'unanimité, le Procès-Verbal du Conseil Syndical du 21 février dernier.

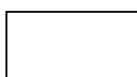
POINT 4 - LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Point 4.1 – Création de la SEM, pour le financement des plateformes de rénovation énergétique OKTAVE

La Région Grand Est et l'ADEME sont engagées depuis 2014 dans la création d'une solution régionale de rénovation énergétique performante via le Service Intégré de Rénovation Énergétique (SIRE). Les territoires Alsaciens ont été associés au projet via les plateformes locales de rénovation énergétique OKTAVE.

Ci-dessous quelques chiffres sur notre territoire à la date du 9 avril 2018 :

Prospects depuis la création	76
Prospects potentiels : Personnes appelées ayant un intérêt pour un projet avec le programme OKTAVE	10
Pré faisabilités : Phase d'étude du projet par l'opérateur Oktave avec génération d'esquisses et de chiffrages estimatifs par lot. Cette phase peut être désignée comme étant l'avant-projet sommaire,	5
Avant-Projets (pré faisabilités) : Chiffrages par les entreprises des travaux par lot	1
Projets en cours : Projets en cours de réalisation	8
Réceptionnés : Projets terminés ayant fait l'objet d'une réunion de fin de travaux et d'un test d'étanchéité à l'air	1



Le financement des travaux demeure l'un des principaux freins à la massification de la rénovation énergétique, malgré la mise en place des éco-prêts à taux zéro.

Afin de pallier à ce frein, le SIRE va se constituer en SEM et lever un capital, notamment auprès des territoires de la nouvelle Région.

Le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, hébergeant une plateforme locale de rénovation énergétique OKTAVE, pourrait participer à la constitution du capital de la SEM pour faciliter l'accès aux financements de la rénovation énergétique pour les particuliers.

Les objectifs de la SEM :

- vendre le service de conseils et d'accompagnement,
- employer les conseillers,
- référencer les professionnels.

La place du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon :

- héberge le conseiller,
- intègre l'activité d'OKTAVE dans l'animation locale.

Aujourd'hui, l'objectif est de vous présenter les dernières évolutions du projet, qui vous avait été présenté en octobre 2016 et mai 2017.

La présentation de la SEM est effectuée par la Région, à savoir M. FLAHAUT, Chef de projet OKTAVE et de M. LONGIN, Délégué Territorial de l'Offre de Formation.

M. LONGIN, rappelle en introduction l'historique de la démarche et précise que, parallèlement, le Dispositif Energie Vie existe toujours, mais sous le nom « commercial » de CLIMAXION. Cette offre concerne les projets des communes et intercommunalités pour de la rénovation du patrimoine public et la mise en place d'énergies renouvelables (éolien, etc).

Le Président prend la parole et rajoute que pour le dispositif CLIMAXION, les élus peuvent se tourner vers le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon qui porte aussi le dispositif, pour une question de praticité et de simplicité.

Pour ce qui est de la SEM OKTAVE, M. FLAHAUT précise que le calendrier de mise en place respecte les prévisions et qu'un Directeur Général a été recruté et va arriver en mai avec la création de la SEM.

Le Président interroge les représentants de la Région sur le dispositif de la SEM. Les territoires, qui le souhaitent, pourront-ils y adhérer ? Y a t'il déjà des informations sur les participations éventuelles au capital ?

M. LONGIN répond que les participations seront ouvertes à tous les territoires. Le droit d'entrée sera fixé à 3000 €, sur un capital global de 3 millions.

M. FLAHAUT rajoute que la Région détient actuellement quatre sièges au Conseil d'Administration, les privés trois. La Région cèdera un siège pour les territoires, actionnaires minoritaires. Pour la Région, ce n'est pas un sujet financier mais plus une question d'implication des territoires.

Le Président rappelle les chiffres des chantiers portés par le service OKTAVE du PETR du Pays-Rhin-Vignoble-Grand Ballon sont dans une moyenne haute.

M. LONGIN précise que dans les rénovations menées en une étape au global, on a une part importante des chantiers qui passe par le dispositif ANAH.

M. FLAHAUT précise que le temps de maturation d'un projet est très long, 3 ans, et qu'il y a déjà 1 an entre le premier contact et le temps de transformation d'un projet.



Le Président demande quelles seront les relations SEM/Territoires. Un moment donné il était question que l'agent OKTAVE devienne employé de la SEM, il y a eu ensuite retour en arrière ? La SEM reste également un grand mystère quant à ses prochains financements ? Parallèlement quant-est-il des relations entre l'ADEME, la SEM et les territoires ?

Les représentants de la Région rappellent que, pour les territoires, les conventions ADEME sont établies sur 3 ans. Le PETR est en fin de convention en juin. Le PETR aurait la possibilité de poursuivre avec l'ADEME, via des Certificats d'Economie d'Energie.

La SEM/OKTAVE va avoir, elle, un programme de recrutement indépendant du dispositif territoires/ADEME.

M. FLAHAUT rajoute que même s'ils sont des représentants de la Région, actionnaire majoritaire de la SEM, ils ne savent pas encore comment ils vont élaborer ce programme. La démarche se place dans une optique économique, pour laquelle il faudra clairement des marchés (chantiers) pour pouvoir payer les agents et les affectations des intervenants de la SEM se feront donc en fonction des lieux de demande.

La Région ne peut pas s'engager au titre de l'ADEME, cela étant, le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon pourra continuer avec cette dernière mais à des conditions somme toute moins avantageuses tout en adhérent à la SEM.

M. FLAHAUT précise qu'il ne faut pas qu'il y ait de concurrence entre les plateformes portées par un territoire et la SEM.

Le Président intervient et rappelle que mi-juin c'est demain et que le PETR n'a aucun retour de l'ADEME. Il y avait eu une promesse, en décembre, de l'agence qui avait promis de renouveler le conventionnement et même de l'augmenter. Monsieur TOUCAS précise que la pression était même forte de leur part pour modifier les périmètres des territoires.

M. FLAHAUT précise que la réponse apportée par l'ADEME est de faire passer cette mission sur des financements privés (type CE). C'est encore un marché à venir. Tout se bouscule c'est malheureux.

M. KLEITZ précise que les politiques de longues durées ne peuvent vivre de subventions de l'Etat qui ne sont que des moyens d'amorçage. La précision sur la SEM faite ce jour apporte pour lui plus de cohérence que les anciennes propositions

Il questionne les intervenants sur le futur fonctionnement : restera-t-on sur un groupement d'entreprises qui peut être un frein ? La mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, ouvrira-t-elle une plus grande liberté de choix ?

M. FLAHAUT lui répond que le groupement d'entreprise est un succès : cela plait aux gens bien au contraire. L'idée est d'élargir le pôle d'entreprises partenaires d'OKTAVE. On ne peut, cependant pas déroger à la qualité des travaux, car OKTAVE est une marque qui doit être respectée et qui s'engage sur des moyens mais aussi sur un savoir-faire. L'idée est d'élargir, mais d'autres facteurs de sélection devront être trouvés.

M. LICHTENBERGER s'interroge sur le risque de gonflement de la facture par les groupements d'entreprises, du fait d'un marché captif. Il y a de gros écarts de prix entre les prestations proposées par les entreprises du groupement OKTAVE et celles proposées directement aux particuliers.

Mme Sarah MICHEL confirme que cela a effectivement été observé sur le territoire du PETR.

Le Président espère que l'assistance à maîtrise d'ouvrage permette d'éviter cela. Il rajoute qu'il faudrait pouvoir choisir des entreprises qui se rallieraient par chantier à d'autres et non en groupement figés. Cela laisserait plus de concurrence qu'un groupement préétabli.



M. VONAU précise qu'aujourd'hui soit la personne prend un groupement soit elle n'a pas l'aide OKTAVE ce qui est restrictif.

M. LICHTENBERGER rajoute qu'il ne faudrait pas que ce système permette aux artisans de se faire du gras sur le dos des habitants.

Le Président propose que d'ici le prochain Conseil Syndical, en espérant que l'ADEME ai communiqué entre-temps, le PETR s'interroge sur le choix de son éventuelle participation à la SEM.

Il est précisé également que la décision de l'ADEME sur la poursuite du financement impactera le devenir du poste au sein du PETR.

Le président, toutes les questions posées, remercie les représentants de la Région pour leurs explications.

Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.

POINT 2 - ANIMATION GENERALE

Point 2.1 – Région Grand Est : Ingénierie Territoriale 2018

La Région Grand Est a décidé de donner aux territoires ruraux des moyens d'animation afin de :

- connecter ou mutualiser les projets pour développer des services, des activités et des emplois,
- valoriser les partenariats locaux,
- décliner les politiques régionales à l'échelle des territoires,
- faire émerger des projets structurants et articulés entre eux : prise en compte de la trame verte et bleue dans les projets des communes et des EPCI,
- favoriser la transition énergétique,
- développer l'artisanat local.

La Région est un partenaire indispensable des territoires ruraux et nos collaborations ont toujours été fructueuses.

Aujourd'hui nous avons la possibilité de réitérer une demande d'aide régionale pour l'ingénierie locale du PETR pour l'année en cours :

- Un poste avec des missions généralistes : projets pluridisciplinaires.
- Un poste thématique : Plan Climat-Air-Energie Territorial.

Vous trouverez en annexe 2 le dossier de demande et l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

L'année dernière, le montant de l'aide était de 100 000€, la baisse a été prévue dans le Budget Prévisionnel. On ne limitait pas le nombre de postes subventionnables car c'était la structure elle-même qui l'était. Pour cette année c'est deux postes en eux-mêmes qui le sont.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ***autorise le PETR à répondre à cette demande et à solliciter le soutien de la Région Grand Est pour le cofinancement de deux postes :***
 - > ***Un poste avec des missions généralistes : projets pluridisciplinaires : 30 000 €***
 - > ***Un poste thématique : Plan Climat-Air-Energie Territorial : 18 500 €***
- ***valide le dossier de demande et toutes les pièces complémentaires,***
- ***autorise le Président à signer tous les documents y afférent.***



POINT 3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La démarche économique du PETR est coordonnée par un comité de pilotage et un comité technique. Ces derniers sont organisés avec les 4 Communautés de communes (directeurs généraux des services, chargés de mission développement économique et les élus lors des comités de pilotage).

Nous avons organisé à ce jour un comité de pilotage et six rencontres techniques :

- COPIL : Le 22 mars 2018
- COTECH : 8 décembre 2017, 10 janvier 2018, 19 janvier, 5 février, 19 février, 27 février

Point 3.1 – Ecologie Industrielle et Territoriale

Le PETR a engagé une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT). Les premières rencontres avec les entreprises, qui se sont tenues le 13 et 27 mars chez 3MA Group, ont permis de rassembler une vingtaine d'entreprises afin d'identifier leurs besoins.

Objectif de la démarche

L'objectif est d'identifier les besoins des entreprises en lien avec notre territoire afin d'y apporter une réponse structurante. Les projets à venir devront permettre de répondre aux besoins identifiés tout en favorisant la création d'activité.

Principales thématiques ressorties le 13 mars

Les principaux sujets sur lesquels les entreprises ont exprimé un besoin ont été :

- la structuration de services aux salariés,
- la recherche de compétences et le besoin de formation,
- l'accompagnement sur des projets d'extension foncière,
- le groupement d'achat et de prestation de services,
- l'accompagnement vers l'usine 4.0,
- la gestion des déchets bois.

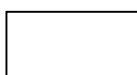
Principales thématiques structurantes ressorties le 27 mars

La rencontre du 27 mars a permis d'identifier plusieurs thématiques structurantes pour répondre aux besoins des entreprises :

- groupement d'achat (déchets, véhicules de société, matériel informatique...),
- groupement d'employeur et recrutement de compétences,
- services aux salariés,
- filière de valorisation énergétique des déchets bois.

Ci-dessous quelques exemples :

Recherche de compétences et formation	Services aux salariés
Acometis – 2 Schlumberger – 1 Cave de Westhalten – 3 Eiffage Route - 2	Somex – 2 Eiffage Route - 1
Groupement d'achat	Gestion des déchets de bois



SEM de Soultzmatt – 2 Acometis – 1 Schlumberger – 3 Réseau Cocci – 2 Cave de Westhalten – 2 Somex – 1 3MA Group – 1	SEM de Soultzmatt – 1 EDF Hydroélectricité – 1 Schlumberger – 2 Réseau Cocci – 1 Cave de Westhalten – 1 Caléo – 1 Somex – 1
---	---

Cette démarche a rencontré un bon écho. C'est un cordon de relation entre entreprises du territoire qui s'est tissé. L'idée est maintenant de continuer et de réitérer avec d'autres entreprises.

Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.

Point 3.2 – Plateforme de promotion de l'offre foncière et immobilière économique

Le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon développe une base de données et un site internet permettant de référencer et de caractériser sur son territoire :

- le foncier disponible pour les entreprises,
- les friches industrielles,
- les locaux d'activité et les commerces vacants.

L'objectif principal est l'amélioration de la visibilité du PETR, la génération de prospects et de nouvelles implantations d'entreprises au travers d'une meilleure visibilité de l'offre foncière et immobilière (commerces de proximité) du territoire pour l'ensemble des publics :

- les industriels,
- PME-PMI TPE,
- les commerçants,
- les partenaires,
- le grand public.

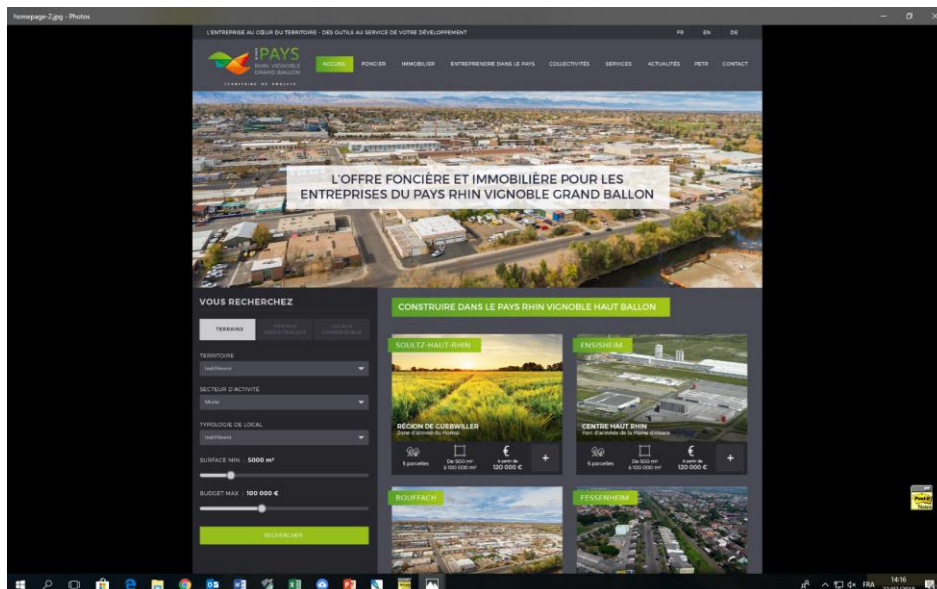
L'identification des réserves foncières et des commerces vacants permettra de mettre en évidence les atouts de notre territoire auprès des entreprises. Ce site internet aura vocation à faire la promotion de notre territoire pour attirer de nouveaux investisseurs. La base de données associée apportera un outil pour assurer le suivi et la traçabilité des prospects tout en leur proposant des conditions attractives d'installation.

Le site internet sera traduit en Allemand et en Anglais pour faciliter l'accès de ces données à des investisseurs étrangers.

Actuellement en cours d'élaboration avec les agents de développement économique des Communautés de Communes, le site internet devrait être opérationnel pour la rentrée 2018.

Vous trouverez en annexes 3 et 4 les maquettes qui ont été validées lors du comité de pilotage le 22 mars dernier.





Le Président précise que cet outil mis en place permettra aux Communautés de communes d'avoir un suivi complet des entreprises de leur territoire, mais également une connaissance complète du foncier et des opportunités immobilières le concernant. Les agents de développement économique des Communautés de communes rempliront la base de données qui restera propre à chaque Communauté de communes.

M. HUG rajoute que la plateforme de promotion de l'offre foncière et immobilière économique permettra de donner une certaine visibilité au territoire et de ne plus avoir de points d'entrées dispersés.

Le Président précise que chaque Communauté de communes n'a pas forcément la taille pour être vu séparément par des investisseurs, mais qu'à l'échelle du territoire du PETR cela est possible.

M. VONAU rappelle que la mise à jour de la plateforme est nécessaire pour son bon fonctionnement.

Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.

Point 3.3 – Salon de l'artisanat et des métiers 2018

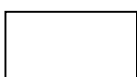
Le Salon de l'Artisanat a été organisé :

- en 2002, 2005, 2008, 2012, 2015 par la Communauté de communes Essor du Rhin ;
- en 2009, 2016 par la Communauté de communes de la Région de Guebwiller ;
- en 2011, 2014, 2017 par la Communauté de communes du Centre Haut-Rhin.

La Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach l'organisera les 28 et 30 septembre prochains dans la salle des fêtes de Fessenheim.

Pour information, notre conseiller Espace Info Energie y tiendra un stand « Info Énergie » ainsi que notre animateur de la Plateforme Locale de Rénovation des maisons individuelles.

De la même façon qu'il l'a fait pour les précédentes éditions, le PETR pourrait participer au financement de la manifestation à hauteur de 4000 euros sur ses fonds propres.



Cette aide est conditionnée à l'association du PETR au projet ainsi qu'à la participation d'artisans implantés sur le territoire du PETR hors Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité:

- *valide son implication dans le projet,*
- *valide une contribution du PETR, à la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach pour l'organisation du Salon en 2018, sur ses fonds propres à hauteur de 4 000 €.*

Point 4.2 – PIG (Programme d'intérêt général) de "lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie"

Le Département du Haut-Rhin a organisé, en février dernier, une réunion d'information sur le PIG.

Une présentation des résultats d'une étude, conduite par le cabinet GESTE, a été réalisée.

Cette étude avait comme objectif de :

- quantifier les actions aidées par l'ANAH déjà menées sur les cinq dernières années,
- lister les collectivités possédant des aides locales sur leur territoire en matière de rénovation énergétique,
- lister le potentiel de rénovation sur des logements en situation de précarité énergétique.

Vous trouverez ci-dessous une synthèse de cette rencontre.

Les recommandations de cette étude sont :

- Articuler les aides (EPCI, CD68, ANAH et Région) :
 - o Organiser l'information réciproque systématique sur les aides disponibles et sur les demandes de bénéficiaires éligibles (en orientant systématiquement les demandeurs éligibles vers le Point Rénovation Info Service) ;
 - o Mettre en place un examen collectif des dossiers afin de mieux cibler les aides complémentaires (du Département, des EPCI, de Procivis (Organisme de prêt) voire de la CAF...) sur les ménages les plus modestes.
- Proposer un soutien pour l'ensemble des logements indignes.
- Développer l'offre à loyers maîtrisés Propriétaire Bailleur en priorité dans les territoires où le besoin existe.
- Viser une sortie des situations de précarité énergétique.
- Proposer une Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage aux copropriétés fragiles.

La proposition de partenariat est la suivante :

- Participation de l'ANAH (à travers l'aide « habiter mieux ») jusqu'à 50% du montant HT des travaux + primes pouvant aller jusqu'à 2000€.
- Aide du CD68 avec une enveloppe annuelle de 100 000 € soit 500 à 700€ par logement.
- **Participation des EPCI :**
 - o *sous forme d'aides propres aux réhabilitations des propriétaires occupants ou bailleurs, et sous forme d'actions de repérage, de signalement, de sensibilisation et de communication,*
 - o *ou sous forme de participation au suivi animation (exemple : PIG/POPAC*) et sous forme d'actions de repérage, de signalement, de sensibilisation et de communication (en lien avec l'ADIL 68 et le CD 68).*



*(POPAC : Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété)

Impacts du Partenariat :

- Une offre d'ingénierie aux territoires ;
- Un engagement sur des questions d'habitat privé mutualisé avec le CD68 ;
- Un repérage plus efficace des ménages vulnérables ;
- Une meilleure lisibilité des différentes aides ;
- Un financement plus important des réhabilitations avec cumul des aides et/ou optimisation ;
- La réduction du reste à charge pour les propriétaires modestes ;
- La mobilisation d'autres financements : aides CARSAT, Procivis, ECOPTZ, etc ;
- Des emplois locaux préservés et non délocalisés ;
- Un outil pour la transition énergétique avec une baisse des charges.

La Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach a mis en place un système d'aides directes. (annexe 5)

➔ Présentation de Gérard HUG, Président de la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach

L'ancienne Communauté de communes Pays de Brisach a mené en 2014 une réflexion qui l'a amenée à s'intéresser aux maisons construites dans les années 70/80.

Un Programme Local de l'Habitat a été élaboré. Il en est ressorti qu'il fallait, dans le cadre de la rénovation thermique, faciliter les choses et aider les propriétaires en accordant une subvention.

Gérard HUG rappelle que l'énergie la moins chère est la non-consommée. Il y a eu volonté de la Communauté de communes de se déconnecter de tout ce qui existait au niveau des dispositifs d'aide, trop lourds et fastidieux à gérer.

Ce choix s'intègre dans le cadre de la loi Grenelle, mais l'objectif est également de faire travailler les entreprises locales pour maintenir un niveau d'activités.

Il n'y a aucune condition de ressources pour bénéficier de cette aide. La liste des bénéficiaires est validée à chaque Conseil Communautaire. Le point essentiel est que chaque particulier soit obligatoirement passé par leur Espace Info Energie.

Le montant de l'aide (maximum 2000€) est plus un déclencheur.

Le système est plus souple que celui de l'ANAH.

La Communauté de communes Pays Rhin-Brisach n'a plus vraiment besoin de communiquer sur le dispositif à l'heure actuelle, puisque les gens du territoire sont au courant et connaissent le système.

Le Président remercie Gérard HUG pour sa présentation du système d'aides directes de la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach et demande si la Communauté de communes va souscrire au PIG.

M. HUG répond que cette proposition concerne plus spécialement les personnes en précarité énergétique. La Communauté de communes Pays Rhin-Brisach n'est pas positionnée sur le sujet car c'est plutôt au niveau du PETR que la décision doit être prise.

C'est également donner un levier à la subvention de département.

M. VONAU trouve que le système de la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach est beaucoup plus souple que les autres systèmes.

M. HUG répond que le PIG balise le chemin, mais c'est un choix que d'inscrire chaque année un certain budget et qu'il vaudrait mieux que tout cela se fasse dans une approche nationale.



Le Président précise qu'il faudrait que le PIG et OKTAVE soient complémentaires et non concurrents. Un avis a été rendu en Bureau. Il propose que la porte d'entrée soit le PETR, mais que chaque Communauté de communes se positionne sur les aides qu'elle va apporter.

La question des missions de l'Espace Info Energie est posée pour définir si le Conseiller aura juste à aider à remplir le dossier PIG ou s'il s'occupera de l'instruction.

M. HUG parle du volet de l'animation du PIG.

Le Président rappelle que l'idée est que pour nos habitants se soit le plus simple possible.

M. KLEITZ interroge la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach sur un éventuel choix pour les habitants entre leur système d'aide et celui du PIG ?

M. HUG répond que ce sera à l'Espace Info Energie de faire ce travail de répartition si nécessaire. S'il y a des problématiques récurrentes par rapport à cela ils seront prêts à revoir les choses. Cette notion de guichet unique devrait être recréée.

M. KLEITZ se dit plus favorable à la mise en place d'un système identique à celui de la Communauté de communes sur tout le PETR plutôt que d'adhérer à OKTAVE.

Le Président répond que chaque Communauté de commune est libre de ses choix.

M. VONAU rajoute que maintenant qu'il connaît le système d'aide de la Communauté de communes de Pays Rhin-Brisach, il serait plus favorable à ce système bien que le budget ne soit pas le même.

Le Président propose une réunion des 4 élus référents de chaque Communauté de communes pour trouver un tronc commun et une harmonisation. L'Espace Info Energie du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon pourra l'organiser.

Objectifs de travaux fixés par le département avec comme cible : foyer précaire

EPCI	Propriétaires occupants éligibles ANAH en individuel d'avant 1975 (Filocom 2013)	Fourchette de proposition d'objectifs par an (A minima)	Estimation des coûts/an (proposition)		
			500 €/foyers modestes	800 €/foyers très modestes	Total
CCRG	1719	24	9000 €	4800€	13 800€
CCCHR	771	10	3500€	2400€	5 900€
CCPRB	1154	15	5500€	3200€	8 700€
CCPAROVIC	684	9	3000€	2400€	5 400€
EPCI	Copropropriétés classées C et D (Filocom 2013)	Fourchette de proposition d'objectifs par an en logements (A minima)	Estimation des coûts/an		
			500 €/foyers modestes	800 €/foyers très modestes	Total
CCRG	150	30	11000 €	6400€	17 400€
CCCHR	1	0	Pas d'objectif fixé		
CCPRB	75	13	5000€	2400€	7400€



Le Conseil Syndical, sous réserve :

- *de clarifier l'organisation relative à l'instruction des dossiers*
- *d'une validation par les Communautés de communes membres du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon,*
- *de la mise en place d'aide relative au PIG*

A l'unanimité, acte :

- *qu'il est nécessaire d'avoir une porte d'entrée commune à l'échelle du PETR capable de renseigner le pétitionnaire sur l'ensemble des dispositifs d'aides existants (y compris Région, ANAH etc)*
- *que l'Espace Info Energie du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon soit la porte d'entrée et référent de ce programme sur le périmètre Rhin-Vignoble-Grand Ballon.*

Point 4.3 – Réorganisation EIE/CEP

Par courrier daté du 22 février dernier, la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach nous a informé d'ajustements territoriaux à venir dans les programmes en cours ou en développement : Espace Info Energie et Conseiller en Energie Partagé.

Point 4.3.1 - Contexte territorial

- **Situation actuelle du dispositif Espace Info Energie**

0,5 ETP porté par le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon :

- La Communauté de communes de la Région de Guebwiller
- La Communauté de communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
- La Communauté de communes du Centre Haut-Rhin

1 ETP porté par la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach :

- La Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach
- La Communauté de communes du Ried de Marckolsheim

- **Situation actuelle du dispositif Conseiller en Energie Partagé**

0,5 ETP porté par le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon :

- La Communauté de communes de la Région de Guebwiller
- La Communauté de communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
- La Communauté de communes du Centre Haut-Rhin
- La Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach

Point 4.3.2 - Problématiques et enjeux

Pour le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon :

- Fin de la convention en décembre 2017 avec l'ADEME pour l'Espace Info Energie ;



- Volonté d'accroître le service public autour de l'efficacité énergétique, notamment à travers la mise en place d'un Conseiller Energie Partagé ;
A noter que depuis la mise en place de cette option, les demandes des communes sont très importantes.

Pour la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach :

- Fin de la convention en juin 2018 avec l'ADEME pour l'Espace Info Energie ;
- Souhait de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim de maintenir le partenariat historique avec la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach ;
- Volonté d'accroître le service public autour de l'efficacité énergétique, notamment à travers la mise en place d'un Conseiller Energie en Partagé.

Recommandations et orientations de l'ADEME :

- pour les EIE : 1 ETP/ 100 000 habitants
- pour le CEP : 1 ETP pour 20 communes

Aujourd'hui, il vous est proposé les évolutions suivantes :

A compter du 1 juillet 2018, le PETR pourrait porter :

- 1 ETP Conseiller Espace Info Energie pour l'ensemble du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon et la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim, soit environ 120 000 habitants.
- 1 ETP Conseiller en Energie Partagé pour trois Communautés de communes regroupant 39 communes :
 - > La Région de Guebwiller, 19 communes
 - > Centre Haut-Rhin, 9 communes
 - > Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux, 11 communes

A compter du 1^{er} juillet 2018, la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach pourrait porter :

- 1 ETP Conseiller en Energie Partagé pour deux Communautés de communes regroupant 46 communes :
 - > Rhin-Brisach, 29 communes
 - > Ried de Marckolsheim, 18 communes

En matière de coûts, cette nouvelle organisation n'aura aucune incidence sur les montants des participations des EPCI pour 2018.

Si cette option est validée, il sera nécessaire de procéder au recrutement d'un nouvel agent pour occuper le poste de Conseiller Espace Info Energie.

Bien entendu cette réorganisation reste soumise à un cofinancement des postes par l'ADEME.

Une délibération sera prise lors du prochain Conseil Syndical avec :

- les nouvelles missions de l'Espace Info Energie ;
- les modalités d'intervention de l'Espace Info Energie sur le territoire de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, valide cette nouvelle organisation.



POINT 5 - CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

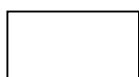
Le Président donne la parole aux représentants du Conseil de développement.

POINT 6 - DIVERS



Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
Du Conseil Syndical du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon
Séance du 16 avril 2018

NOM	QUALITE	SIGNATURE
BERINGER François	Vice-Président Blodelsheim	
BRENDER Claude	Délégué Fessenheim	
DIOT Alain	Délégué Soultz	
DOLL Fernand	Délégué Buhl	
FLUCK Patrice	Délégué Merxheim	
GEBHARD Claude	Délégué Artzenheim	
GRAPPE Alain	Délégué Orschwihr	
HABIG Michel	Vice-Président Ensisheim	Patrice HEGY



HUG Gérard	Vice-Président Biesheim	
JUNG Marc	Président Issenheim	
KLEITZ Francis	Assesseur Guebwiller	
LICHTENBERGER Aimé	Assesseur Pfaffenheim	
MARTIN Roland	Délégué Wuenheim	
MASSON Henri	Assesseur Roggenhouse	
MATHIAS René	Délégué Oberentzen	
MATTER-BALP Agnès	Déléguée Hirtzfelden	
MICHAUD Christian	Délégué Osenbach	
MOSER Gilbert	Délégué Niederhergheim	



MULLER Betty	Déléguée Geiswasser	
REYMANN Jean-Marie	Délégué Raedersheim	
SCHATZ Gérard	Délégué Westhalten	Didier VIOLETTE
SCHLEGEL André	Délégué Soultzmatt	
SCHMITT Jean-Paul	Délégué Nambenheim	
TOUCAS Jean-Pierre	Vice-Président Rouffach	
VONAU Gilbert	Secrétaire Biltzheim	
WIDMER Jean-Pierre	Délégué Niederentzen	

